



Fiche d'aide
au repérage
FAR 17

Tanneries et mégisseries

fiche d'aide au repérage

> Cette fiche ne recense que les postes identifiés à risque cancérigène pour l'activité concernée. Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.

Activités Sources d'émissions (1)	Cancérogènes avérés ou <i>suspectés</i> (2)	Probabilité de présence (3)	Commentaires
Conservation Séchage et salage	Arsenic	Exceptionnelle	Composés sous forme de sels pouvant être rencontrés dans certains lots de peaux importées qui auraient été traitées avec des sels d'arsenic (pas d'applications connues dans l'Union européenne pour la conservation des peaux).
Travail de rivière	N-Nitroso-diméthylamine (NDMA) <i>N-Nitroso-morpholine</i>	Possible	Nitrosamines pouvant se former si des amines secondaires telles que le sulfate de diméthylamine sont utilisées.
Dégraissage des peaux	<i>Dichlorométhane</i> Trichloroéthylène Perchloroéthylène	Possible	Solvants chlorés utilisés pour certaines qualités de cuir (reptiles...).
Tannage	Oxydes de chrome VI	Exceptionnelle	Composés auparavant contenus dans certains tanins au chrome. Opération réalisée aujourd'hui au sulfate basique de chrome III.
	Formaldéhyde <i>Acétaldéhyde</i>	Possible Exceptionnelle	Composés de certaines préparations de tannage à base d'aldéhydes.
Teinture Pigmentation	Composés inorganiques du plomb	Certaine	Pigments à base de plomb pouvant encore être utilisés pour les teintures rouges, orange ou jaunes.
	Oxydes de chrome VI	Très probable	Composés pouvant être retrouvés à l'état de traces sur les peaux. À noter que les oxydants forts (permanganate de potassium...) oxydent le chrome III en chrome VI.
	Formaldéhyde <i>Noir de carbone</i>	Très probable Possible	Composant des résines utilisées. Pigment des teintures.

Fiche établie par la CNAMTS, l'INRS et un groupe d'ingénieurs-conseils, contrôleurs de sécurité et conseillers médicaux des CARSAT, CRAM et CGSS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. En cas de détection d'autres agents cancérigènes dans cette activité, veuillez contacter : site.web@inrs.fr ou votre interlocuteur à la CARSAT.

	Colorants métabolisés en benzidine	Possible	Colorants diazoïques (CI Direct Black 38, CI Direct Blue 6, CI Direct Brown 95) libérant de la benzidine (cancérogène avéré) après absorption par l'organisme, et pouvant être retrouvés dans des lots de peaux d'importation.
	<i>CI Direct Blue 15</i> <i>CI Acid Red 114</i>	Possible	Colorants diazoïques libérant des amines aromatiques cancérogènes après absorption par l'organisme, et pouvant être retrouvés dans des lots de peaux d'importation.
Finissage	Ethylèneimine	Très probable	Dérivés d'aziridine (nom commun de l'éthylèneimine) contenus dans des préparations qui sont pulvérisées sur la peau au finissage, et agissant en tant que durcisseur.
	2-Méthylaziridine	Très probable	Dérivés d'aziridine (nom commun de l'éthylèneimine) contenus dans des préparations qui sont pulvérisées sur la peau au finissage, et agissant en tant que durcisseur.
	Oxydes de chrome VI	Très probable	Composés pouvant être retrouvés à l'état de traces sur les peaux. À noter que les oxydants forts (permanganate de potassium...) oxydent le chrome III en chrome VI.
	<i>Phosphate de tributyle</i>	Très probable	Substance utilisée en tant que plastifiant ignifugeant.
	<i>Diisocyanate de toluylène (TDI)</i>	Très probable	Substance utilisée comme durcisseur dans certaines résines.
	<i>3,5,5-Triméthyl-cyclohex-2-énone</i>	Très probable	Plus connue sous le nom d'isophorone, cette substance est un composant de certaines laques en émulsion.

(1) Cette liste recense les principaux types de postes, de tâches et de sources d'émissions exposant potentiellement à des agents cancérogènes et ne prétend pas à l'exhaustivité.

(2) **Cancérogène avéré** = UE Catégorie 1A ou 1B, CIRC 1 ou 2A **Cancérogène suspecté** = UE Catégorie 2 ou CIRC 2B

(3) Probabilité de présence : probabilité de trouver le polluant (généralisé ou utilisé) dans l'ensemble du secteur d'activité concerné, et non pas à un poste de travail ou un procédé donné (ce n'est pas une quantification de l'exposition potentielle).

Pour en savoir plus

Page web du site INRS « Réglementation et classifications des agents CMR »

<http://www.inrs.fr/accueil/risques/chimiques/cancerogenes-mutagenes/reglementation-cmr.html>

Page web du site INRS « Prévenir les risques liés aux produits CMR »

<http://www.inrs.fr/accueil/risques/chimiques/cancerogenes-mutagenes/prevention-cmr.html>

Recommandation de la CNAMTS « Manutention, manipulation et transfert des peaux dans les tanneries-mégisseries » (R 419)

<http://www.ameli.fr/employeurs/prevention/recherche-de-recommandations/pdf/R419.pdf>

Fiche établie par la CNAMTS, l'INRS et un groupe d'ingénieurs-conseils, contrôleurs de sécurité et conseillers médicaux des CARSAT, CRAM ou CGSS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. En cas de détection d'autres agents cancérogènes dans cette activité, veuillez contacter : site.web@inrs.fr ou votre interlocuteur à la CARSAT.